

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AE418

présenté par

Mme Thomas, M. Renson, Mme Sylla, Mme Clapot, Mme Lenne et M. Kokouendo

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A la première phrase de l'alinéa 49, après le mot :

« hommes »,

insérer les mots :

« ainsi qu'entre les filles et les garçons ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit avec cet amendement de porter une attention particulière à la situation spécifique des filles en intégrant leurs besoins et leurs droits, dans la définition et la mise en œuvre des actions de solitaires internationales.